



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL **PROCÈS-VERBAL** **18 NOVEMBRE 2025**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 18 novembre 2025 à 19h00 à la salle du conseil municipal.

Ordre du jour :

1. Administration

- 1.1. Communications du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Questions, nouvelles demandes du public et suivi de demandes antérieures
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Déclaration des intérêts relatifs à la présente séance
- 1.7. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
- 1.8. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1er octobre 2025
- 1.9. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 octobre 2025
- 1.10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-006 sur les taxes et compensations 2026
- 1.11. Fermeture du bureau municipal pour les célébrations de fin d'année
- 1.12. Taux d'intérêt et pénalité pour l'année 2026
- 1.13. Renouvellement du contrat de service juridique pour l'année 2026
- 1.14. Acceptation d'une proposition d'honoraire professionnel pour l'audit de l'exercice financier 2025
- 1.15. Renouvellement de l'entente de service pour gestion des animaux SPCA de l'Outaouais
- 1.16. Renouvellement de l'adhésion 2026 à la Fédération québécoise des municipalités
- 1.17. Mandat à nos avocats dans le dossier de la marina et relativement aux travaux devant être entrepris par la municipalité

2. Finances

- 2.1. Dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser
- 2.2. Adoption des déboursés du mois d'octobre 2025
- 2.3. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 31 octobre 2025
- 2.4. Autorisation de paiement des factures 1100694 et 1115032 de Sanivac pour la vidange des installations septiques individuelles
- 2.5. Autorisation de paiement de factures de construction LTL pour travaux de d'égout
- 2.6. Autorisation de paiement de la facture NAD45168501 de Price Waterhouse Coopers pour honoraires professionnels
- 2.7. Autorisation de paiement des factures 14657 et 15049 de la Fédération québécoise des municipalités et modification de la résolution 2025-03-108

3. Ressources humaines

- 3.1. Autorisation de présenter des demandes à Emploi Été Canada
- 3.2. Autorisation de formation pour les officiers du service de sécurité incendie
- 3.3. Nomination au comité de démolition

4. Hygiène, eau potable, voirie, transport et bâtiment

- 4.1. Acceptation d'une offre de service professionnelle pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable actuel et futur.
- 4.2. Autorisation d'achat d'asphalte froide
- 4.3. Reprise du réseau d'aqueduc du projet résidentiel Plateau Urbain Papineau

5. Sécurité civile et incendie



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

6. Urbanisme et gestion du territoire

- 6.1. Demande de dérogation mineure 2025-027, 181 rue Elzear
- 6.2. PIIA-2025-0028-277, rue Papineau
- 6.3. PIIA-2025-0029-359, rue Papineau
- 6.4. PIIA-2025-0030-371, rue Papineau
- 6.5. PIIA-2025-0031-236, rue Duquette
- 6.6. PIIA-2025-0032-222, rue Duquette
- 6.7. PIIA-2025-0033-2741, route 148
- 6.8. PIIA-2025-0034-170-176, rue Henri-Bourassa
- 6.9. Appui à la demande 452042 présentée à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ)
- 6.10. Appui à la demande 451822 présentée à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ)

7. Environnement

8. Loisirs, culture, famille

- 8.1. Super Fête Marius Fournier 2026
- 8.2. Motion de félicitations : récipiendaires au Gala Culture Papineau du Centre d'action culturelle de la MRC Papineau
- 8.3. Parc des Montagnes Noires : renouvellement de partenariat
- 8.4. Entretien des sentiers de ski de fond : acceptation d'une proposition
- 8.5. Gala des pompiers 2026

9. Varia, questions, demandes du public, levée de la séance

- 9.1. Varia
- 9.2. Questions et demandes du public
- 9.3. Levée de la séance

1. ADMINISTRATION

1.1 COMMUNICATIONS DU MAIRE

1.2 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants sont présents :

Madame la conseillère Daphné Larouche, siège no 1
Monsieur le conseiller Danny Monette, siège no 2
Monsieur le conseiller Éric Hayes, siège numéro 3
Monsieur le conseiller Robert Desbiens, siège no 4
Madame la conseillère Béatrice Cardin, siège no 5
Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin, siège numéro 6

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joanisse est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Le Conseil formait quorum et siège sous la présidence de Monsieur Michel Leblanc, maire.

1.3 2025-11-401 OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le maire Michel Leblanc constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h00 devant 8 personnes.

1.4 QUESTIONS, NOUVELLES DEMANDES DU PUBLIC ET SUIVI DE DEMANDES ANTÉRIEURES

La période de question débute à 19h08 et se termine à 19h22.

1.5 2025-11-402 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Daphné Larouche



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé avec varia ouvert.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.6

2025-11-403 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS RELATIFS À LA PRÉSENTE SÉANCE

Monsieur le maire Michel Leblanc demande à madame la conseillère Daphné Larouche si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Daphné Larouche informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur le maire Michel Leblanc demande à monsieur le conseiller Danny Monette si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Danny Monette informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur le maire Michel Leblanc demande à monsieur le conseiller Éric Hayes si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Éric Hayes informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur le maire Michel Leblanc demande à monsieur le conseiller Robert Desbiens si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Robert Desbiens informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur le maire Michel Leblanc demande à madame la conseillère Béatrice Cardin si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Béatrice Cardin informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur le maire Michel Leblanc demande à monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

1.7

2025-11-404 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Monsieur le maire Michel Leblanc, madame la conseillère Daphné Larouche, monsieur le conseiller Danny Monette, monsieur le conseiller Éric Hayes, monsieur le conseiller Robert Desbiens, madame la conseillère Béatrice Cardin et monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin ont déposé leurs déclarations d'intérêts pécuniaires conformément à la Loi sur les élections et les référendums.

1.8

2025-11-405 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} octobre 2025.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

En date du 19 novembre 2025, la directrice générale indique que la résolution suivante fera l'objet d'une nouvelle décision lors de la séance du 9 décembre 2025.

1.9

2025-11-406 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Hayes

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 octobre 2025.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Abrogée par
2025-12-448



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

No de résolution
ou annotation

1.10

2025-11-407 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-006 SUR LES TAXES ET COMPENSATIONS 2026

Monsieur le conseiller Robert Desbiens donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le règlement 2025-006 sur les taxes, compensations et modalités de paiement 2026.

Monsieur le conseiller Robert Desbiens dépose aussi le projet de règlement intitulé Règlement 2025-006 sur les taxes, compensations et modalités de paiement 2026.

1.11

2025-11-408 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LES CÉLÉBRATIONS DE FIN D'ANNÉE

ATTENDU que la municipalité de Papineauville peut autoriser la fermeture de l'administration municipale durant la période des fêtes et la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise la fermeture des bureaux administratifs de la municipalité de Papineauville du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026 inclusivement.

Que les journées non couvertes par les jours fériés durant la période mentionnée ci-haut soient aux frais des employés concernés. De plus, les banques de temps (vacances, mobiles, heures supplémentaires) de chaque employé cols blancs et cols bleus seront réduites en conséquence.

Que la direction générale soit et est mandatée à prendre les moyens adéquats afin d'informer la population ainsi que les partenaires locaux.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.12

2025-11-409 TAUX D'INTÉRÊT ET PÉNALITÉ POUR L'ANNÉE 2026

ATTENDU qu'il y a lieu de fixer le taux des intérêts sur les comptes passés dus pour l'année financière débutant le 1^{er} janvier 2026;

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil fixe à 6% le taux des intérêts sur les comptes passés dus pour l'année financière débutant le 1^{er} janvier 2026 et aucune pénalité.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.13

2025-11-410 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE JURIDIQUE POUR L'ANNÉE 2026

ATTENDU qu'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la Municipalité de Papineauville a accepté l'offre de services juridiques du 30 septembre 2025 du cabinet Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. – Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière;

Il est proposé par madame la conseillère Daphné Larouche

Que le préambule fait partie de la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Que ce conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. - Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- Service offert : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
- Personnes autorisées à consulter : le maire, la directrice générale, l'inspectrice en bâtiment et en environnement et le directeur des travaux publics;
- Durée du contrat : 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026;
- Coût forfaitaire : 1 000.00 \$ taxes en sus;
- Pour tous les autres mandats demandés : Taux horaire de 290 \$ de l'heure;

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.14

2025-11-411 ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION D'HONORAIRE PROFESSIONNEL POUR L'AUDIT DE L'EXERCICE FINANCIER 2025

ATTENDU la proposition d'honoraire professionnel reçue de Dignard Thibault CPA Inc. pour l'audit 2025 et la préparation du rapport pour la collecte sélective et la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil accepte la proposition de Dignard Thibault CPA Inc. au montant de 21,000\$ plus taxes pour l'audit de l'exercice financier 2025 et que les sommes soient prévues au budget 2026.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.15

2025-11-412 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE POUR GESTION DES ANIMAUX AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE CANADIENNE DES ANIMAUX DE L'OUTAOUAIS

ATTENDU la réception d'une proposition de service de la Société protectrice canadienne des animaux de l'Outaouais pour la prise en charge des animaux pour une période de 3 ans;

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Hayes

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil accepte la proposition de service de la Société protectrice canadienne des animaux de l'Outaouais pour une période de 3 ans débutant le 1^{er} janvier 2026. La contribution annuelle sera établie sur la base du Décret de population publié par le ministère des Affaires municipales et aux taux ci-après :

1^{er} janvier 2026 : 5.75\$/ habitant

1^{er} janvier 2027 : 6.00\$/ habitant

1^{er} janvier 2028 : 6.25\$/ habitant

Que la direction générale soit par la présente autorisée à donner suite à la présente résolution incluant la signature d'une entente avec l'organisme.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 490000 451 : Contrôle des animaux.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

No de résolution
ou annotation

1.16

2025-11-413 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2026 À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil autorise le renouvellement 2026 de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités et que les somme soient prévues au budget 2026.

Une dépense et un déboursé de 3 130.20 \$ taxes incluses sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 11000 494 : Cotisations et abonnements.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.17

2025-11-414 MANDAT À NOS AVOCATS DANS LE DOSSIER DE LA MARINA ET RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DEVANT ÊTRE ENTREPRIS PAR LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU que certaines problématiques ont été constatées dans le bâtiment de la marina et aux installations électriques extérieures;

ATTENDU les discussions avec nos aviseurs légaux et la recommandation de ces derniers;

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil mandate la firme Deveau Avocats à modifier la défense de la municipalité ainsi que sa demande reconventionnelle afin d'y inclure les nouveaux éléments et constats mentionnés et à réclamer le remboursement de la totalité des frais engagés pour faire constater et corriger les manquements, incluant les frais d'expertise, les frais d'investigation et les coûts des travaux correctifs.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.

FINANCES

2.1

2025-11-415 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SUR LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER

Ce Conseil, prend acte du dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser conformément au règlement 2022-019 relatif au contrôle budgétaire et à la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

2.2

2025-11-416 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'OCTOBRE 2025

Il est proposé par madame la conseillère Daphné Larouche

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par chèque au 31 octobre 2025 pour un montant total de 17 252.16 \$ comprenant les chèques numéros 15133 à 15136.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 31 octobre 2025 au montant de 348 035.85 \$ comprenant les dépôts directs numéros 505585 à 505639.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 31 octobre 2025 au montant de 184 747.77 \$ comprenant les prélèvements numéros 8753 à 8819.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au montant de 668 133.11 \$ au 31 octobre 2025.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 118 301.77 \$ jusqu'au 31 octobre 2025.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.3

2025-11-417 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 OCTOBRE 2025

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale dépose les rapports financiers en date du 31 octobre 2025 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil accepte le dépôt et adopte l'état des activités de fonctionnement (84.84 %) et d'investissement du budget 2025 au 31 octobre 2025.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.4

2025-11-418 AUTORISATION DE PAIEMENT DES FACTURES 1100694 ET 1115032 DE SANIVAC POUR LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES INDIVIDUELLES

ATTENDU l'adoption de la résolution 2022-12-566 octroyant à la compagnie Sanivac un contrat pour la vidange des installations septiques des résidences isolées sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU la réception de la facture 1100694 du 30 septembre 2025 et 1115032 du 31 octobre 2025 pour services rendus à ce jour dans ce dossier;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Hayes

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil autorise une dépense et un déboursé au montant de 40 045,79\$ taxes incluses à la compagnie Sanivac en paiement des factures 1100694 et 1115032.

Que tous les propriétaires touchés par ces vidanges septiques soient refacturés.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 41400 411 : Services professionnels.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.5

2025-11-419 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES DE CONSTRUCTION LTL POUR TRAVAUX DE D'ÉGOUT

ATTENDU la réception de la facture 2077 et 2080 de Construction LTL pour des travaux de branchement de services municipaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil autorise une dépense et un déboursé de 69 627,06 \$ taxes incluses à Construction LTL en paiement des factures 2077 et 2080.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 05004 000 : Conduites d'eaux usées.

Qu'un transfert du fond affecté égout soit effectué afin de rendre les sommes disponibles

M. Michel Leblanc, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.6 **2025-11-420 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NAD45168501 DE PRICE WATERHOUSE COOPERS POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS**

ATTENDU la réception de la facture NAD45168501 du 28 octobre 2025 au montant de 9 697.92 \$ plus taxes pour la quantification des dommages financiers dans le dossier de la marina;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise une dépense et un déboursé de 9 697.92 \$ plus taxes en paiement de la facture NAD45168501 de la firme Price WaterHouse Coopers.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.7 **2025-11-421 AUTORISATION DE PAIEMENT DES FACTURES 14567 ET 15049 LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2025-03-108**

ATTENDU l'adoption de la résolution 2025-03-108 octroyant au service d'ingénierie de la Fédération québécoise des municipalités le mandat d'analyser la problématique de gestion des eaux pluviales de la rue Louis-Antoine-Couillard;

ATTENDU que la complexité hydraulique du secteur visé s'est révélée plus importante que prévu, rendant l'analyse technique plus exigeante et entraînant un dépassement de coûts, dûment documenté et la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise la modification de la résolution 2025-03-108 afin de tenir compte du dépassement de coût associé au projet de gestion des eaux pluviales de la rue Louis-Antoine-Couillard.

Que ce conseil autorise une dépense et un déboursé de 18 870,33 \$ taxes incluses, en paiement des factures 14657 et 15049 de la Fédération québécoise des municipalités.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 41500 411 : Services professionnels.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.

RESSOURCES HUMAINES

3.1

2025-11-422 AUTORISATION DE PRÉSENTER DES DEMANDES À EMPLOI ÉTÉ CANADA

ATTENDU le programme Emploi Été Canada, une composante de Stratégie emploi jeunesse, sous laquelle une aide financière peut être accordée aux employeurs pour encourager ceux-ci à embaucher des étudiants;

ATTENDU le besoin au service des travaux publics, au service des loisirs et au service de l'urbanisme et environnement lors de la période estivale;

Il est proposé par madame la conseillère Daphné Larouche

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise M. Patrick Chartrand, responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique à produire les demandes relatives au programme Emploi Été Canada pour et au nom de la municipalité.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.2

2025-11-423 AUTORISATION DE FORMATION POUR LES OFFICIERS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que des sommes sont prévues au budget 2025 pour la formation de 6 officiers et la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise une dépense et un déboursé de 1 595.00 \$ plus taxes pour une conférence/formation sur *les tactiques d'interventions : en direct du terrain*.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 22000 454 : Formation et perfectionnement.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.3

2025-11-424 NOMINATION AU COMITÉ DE DÉMOLITION

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des membres du comité de démolition à la suite du scrutin du 2 novembre dernier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Hayes



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Que les personnes suivantes soient nommées à titre de membre du comité de démolition :

- Béatrice Cardin, conseillère et présidente de comité
- Danny Monette, conseiller
- Michel Leblanc, maire
- Natacha Tremblay, inspectrice municipale en bâtiment et environnement et secrétaire
- Charles-Olivier Turpin, conseiller et membre substitut

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT

4.1 2025-11-425 ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL POUR LA SÉCURISATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ACTUEL ET FUTUR

ATTENDU la réception d'une proposition de service professionnel de la compagnie BRUSER dans le cadre du projet de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, et comprenant la réalisation d'un diagnostic du puits PM-2, la supervision d'un forage exploratoire (PM-3) et la préparation d'un avis technique complet avec scénarios de raccordement;

ATTENDU la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil accepte la proposition du 1^{er} octobre 2025 de la compagnie BRUSER et autorise une dépense maximale 38 409.00 \$ plus taxes, montant facturé selon les heures et dépense réelles pour ce mandat.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 0500 000 : Bassin et puit d'aqueduc.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué afin de rendre les sommes nécessaires.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 2025-11-426 AUTORISATION D'ACHAT D'ASPHALTE FROIDE

ATTENDU qu'il y a lieu de faire l'achat d'asphalte froide et la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise une dépense et un déboursé de 3 175.61 \$ taxes et livraison incluses à la compagnie Équipements Stinson (Québec) Inc. pour l'achat d'asphalte froide.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 : Entretien et réparations chemins, rues, routes et trottoirs.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

4.3

2025-11-427 REPRISE DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU PROJET RÉSIDENTIEL PLATEAU URBAIN PAPINEAU

ATTENDU l'adoption de la résolution 2024-11-454 autorisant la signature d'un protocole d'entente pour travaux municipaux afin de desservir un projet résidentiel locatif de 322 unités (7 bâtiments de 46 unités);

ATTENDU que ce projet résidentiel locatif privé est desservi par l'aqueduc municipal et qu'il est requis d'acquérir ce réseau pour en assurer l'entretien, les inspections réglementaires et les interventions nécessaires ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la signature d'une servitude afin d'en assurer l'accès;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil s'engage à reprendre gratuitement le réseau d'aqueduc du projet résidentiel Plateau Urbain Papineau à la fin des travaux et sur présentation d'une attestation d'un ingénieur civil à l'effet que les ouvrages, infrastructures et équipements ainsi cédés à la municipalité ont été réalisés et parachevés conformément aux plans et devis et aux règles de l'art.

De plus, toutes les pièces justificatives établissant que lesdites infrastructures et équipement qui sont cédés à la municipalité sont libres de tout lien, hypothèque ou charge devront être déposées.

Les frais de notaire relatifs à cette prise de possession seront assumés par la municipalité.

Monsieur Michel Leblanc, maire et madame Martine Joannis, directrice générale, sont par la présente autorisés à signer tout document permettant de donner suite à la présente incluant, mais sans s'y limiter, la signature d'un acte de servitude notarié.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

6.

URBANISME

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 181, RUE ELZEAR

6.1

2025-11-428 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2025-027 181 RUE ELZEAR

ATTENDU les dispositions de la section VI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 2004-03-07;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure vise le lot 4 997 225 et a pour but d'autoriser la superficie excédentaire de l'agrandissement du garage construit au 181, rue Elzéar;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

ATTENDU que la superficie excédentaire de 1.29% rend le bâtiment dérogatoire à l'article 4.14 alinéa b du règlement de zonage 2022-005;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que toute personne intéressée a pu se faire entendre lors de la consultation publique;

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure 2025-027 permettant de régulariser la superficie de l'agrandissement du bâtiment complémentaire au 181, rue Elzear.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2

2025-11-429 PIIA : 2025-0028-277, RUE PAPINEAU

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU que la propriété sise sur le lot 4 997 331 est située à l'intérieur du secteur « Secteur de P.I.I.A 0-1 sur les immeubles patrimoniaux et les immeubles d'intérêt patrimonial et architectural élevé » ;

ATTENDU que des travaux de réfection des rampes d'accès doivent être réalisés et que les travaux sont assujettis au règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution

Que ce Conseil autorise la demande de PIIA 2025-0028 permettant les travaux de réfection des rampes d'accès du 277, rue Papineau. Qu'il soit proposé la plantation d'arbuste de chaque côté des rampes et que l'aménagement s'harmonise avec ceux de l'ancien presbytère.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.3

2025-11-430 PIIA- 2025-0029- 359, RUE PAPINEAU

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 et que la propriété sise sur le lot 4 997 192 est située à l'intérieur du secteur « P.I.I.A 0-2 Le noyau villageois » ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

ATTENDU qu'à la suite des travaux de rénovation, le requérant souhaite faire la réfection des affiches commerciales de façade et sur pylône et que les travaux demandés sont assujettis au règlement sur les PIIA numéro 2017-003;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise la demande de PIIA 2025-0029 permettant la réfection de l'affichage commercial au 359, rue Papineau.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.4

2025-11-431 PIIA 2025-0030- 371, RUE PAPINEAU

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 et que la propriété sise sur le lot 4 997 187 est située à l'intérieur du secteur « *P.I.I.A 0-2 Le noyau villageois* » ;

ATTENDU que le requérant souhaite faire l'ajout d'affiches commerciales sur la façade du bâtiment et l'ajout de luminaires projetés sur le bâtiment et que les travaux demandés sont assujettis au règlement sur les PIIA numéro 2017-003;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise la demande PIIA 2025-0030 permettant l'ajout d'affichage commercial et l'ajout de luminaire sur le commerce situé au 371, rue Papineau.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5

2025-11-432 PIIA- 2025-0031-236, RUE DUQUETTE

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 et que la propriété sise sur le lot 4 997 732 est située à l'intérieur du secteur « Secteur de P.I.I.A 0-1 sur les immeubles patrimoniaux et les immeubles d'intérêt patrimonial et architectural élevé » ;

ATTENDU que la requérante souhaite ajouter une seconde entrée charretière en pavé uni conforme à la réglementation d'urbanisme et que les travaux sont assujettis au règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que le Conseil municipal autorise la demande de PIIA 2025-0031 permettant l'ajout d'une seconde entrée charretière à la propriété du 236, rue Duquette. Que la seconde entrée soit centrée entre les deux érables en façade et soit aménagée en ajoutant le même type de colonne avec luminaire que l'entrée existante.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6

2025-11-433 PIIA- 2025-0032- 222, RUE DUQUETTE

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 et que la propriété sise sur le lot 4 997 475 est située à l'intérieur du secteur « *P.I.I.A 0-2 Le noyau villageois* » ;

ATTENDU que la requérante souhaite faire la réfection de la galerie avant ainsi que l'abattage de l'épinette devant la propriété et que les travaux sont assujettis au règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution;

Que ce Conseil autorise la demande de PIIA 2025-0032 permettant les travaux de réfection de la galerie avant et l'abattage de l'arbre en façade de la propriété du 222, rue Duquette. Qu'un aménagement paysager soit effectué en façade afin de mettre en valeur la propriété.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.7

2025-11-434 PIIA-2025-0033- 2741, ROUTE 148

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 et que la propriété sise sur le lot 6 545 508 est située à l'intérieur du secteur « *Secteur de P.I.I.A 0-3 le secteur industriel* »;

ATTENDU que le requérant souhaite faire un agrandissement arrière et la rénovation du commerce situé en zone industrielle et que les travaux sont assujettis au règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution

Que le Conseil municipal autorise la demande de PIIA 2025-0033 permettant l'agrandissement arrière et autres travaux de rénovation au 2741, route 148.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

6.8

2025-11-435 PIIA-2025-0034-170-176, RUE HENRI-BOURASSA

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 et que la propriété sise sur les lots 4 997 410, 4 998 717 et 4 998 718 est située à l'intérieur du secteur « *P.I.I.A 0-2 Le noyau villageois* » ;

ATTENDU que le requérant souhaite faire l'aménagement d'espace de stationnement incluant un mur de soutènement pour les propriétés du 172, 174 et 176, rue Henri-Bourassa et que les travaux sont assujettis au règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise la demande de PIIA 2025-0034 pour l'aménagement d'espaces de stationnement incluant un mur de soutènement pour les propriétés du 172-174 et 176, rue Henri-Bourassa. Il est demandé au propriétaire de dissimuler au mieux l'aménagement du stationnement en soumettant des propositions au comité consultatif d'urbanisme avant la fin du printemps 2026.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.9

2025-11-436 DEMANDE D'APPUI À LA DEMANDE 452042 PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

ATTENDU que le requérant doit procéder au renouvellement de son usage de carrière sablière auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour sa propriété sise sur le lot 4 997 042 ;

ATTENDU que le propriétaire a déposé une demande à la CPTAQ portant le numéro 452042 et que le projet soumis est conforme à la réglementation de la municipalité ;

ATTENDU la recommandation comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil appuie la demande d'autorisation 452042 présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le renouvellement d'un usage de carrière sablière sur le lot 4 997 042.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

6.10

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

2025-11-437 APPUI À LA DEMANDE 451822 PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) POUR UN USAGE DE FOURRIÈRE

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a émis un permis d'affaire à l'entreprise de remorquage Allard en 2015 sur le lot 4 998 435 et qu'il bénéficie actuellement d'un droit acquis puisque la propriété était autrefois située à l'intérieur d'une zone commerciale ;

ATTENDU que le lot visé par la demande est actuellement situé à l'intérieur d'un îlot déstructuré dans la zone agricole ;

ATTENDU que les propriétaires de l'entreprise ont été rencontrés par la Sûreté du Québec pour l'aménagement d'une fourrière mandatée et certifiée par la SAAQ (Société de l'assurance automobile du Québec) ;

ATTENDU que les requérants ont effectué au préalable une demande d'autorisation d'usage auprès de la CPTAQ portant le numéro de dossier 451822 et que la demande a été refusée considérant que l'usage n'est pas conforme à la réglementation en vigueur ;

ATTENDU que malgré ce refus, la municipalité désire autoriser et appuyer cette demande d'usage auprès de la CPTAQ et s'engage à faire les modifications réglementaires nécessaires ;

ATTENDU que les requérants ont besoin d'une autorisation préliminaire de la CPTAQ pour permettre la continuité du projet ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil appuie la demande d'autorisation portant le numéro 451822 de monsieur Luc Allard et de madame Maryse Larose présentée à la Commission de protection du territoire agricole afin de permettre un usage additionnel sur le lot 4 998 435 et réaliser les aménagements nécessaires à l'implantation d'une fourrière mandatée par la SAAQ.

Le Conseil municipal s'engage à enclencher un processus de modification réglementaire afin de permettre cet usage.

Monsieur Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. ENVIRONNEMENT

8. LOISIRS CULTURE ET FAMILLE

8.1 2025-11-438 SUPER FÊTE MARIUS FOURNIER 2026

ATTENDU que la Corporation des loisirs de Papineau souhaite présenter l'événement super Fête Marius Fournier à différents endroits sur le territoire de la MRC, que Papineauville possède tous équipements nécessaires à la présentation de cette fête et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil autorise l'accueil de la Super Fête Marius Fournier en 2026 sur le territoire de Papineauville.

Qu'un protocole d'entente soit conclu avec la Corporation des loisirs de Papineau et que M. Patrick Chartrand, responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique soit autorisé à le signer au nom de la Municipalité de Papineauville.

M. Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.2

2025-11-439 MOTION DE FÉLICITATIONS : RÉCIPIENDAIRES AU GALA CULTURE PAPINEAU DU CENTRE D'ACTION CULTURELLE DE LA MRC PAPINEAU

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

De féliciter les récipiendaires du Gala Culture Papineau, édition 2025, du Centre d'action culturelle de la MRC Papineau.

- Isabelle Croteau, directrice du Parc de Plaisance : prix *Amie du Centre*
- Amélie Blanchard, créatrice du Festival Twist : prix *Bâtisseuse culturelle*
- Mélodie Coutou, artiste écologique : prix *Personnalité culturelle de l'année*

M. Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.3

2025-11-440 PARC DES MONTAGNES NOIRES : RENOUVELLEMENT DE PARTENARIAT

ATTENDU que la Municipalité de Ripon offre un projet de partenariat annuel permettant aux citoyens de Papineauville de profiter gratuitement de certaines activités du Parc des Montagnes Noires et la recommandation du responsable loisirs, sports, culture et promotion touristique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise une contribution financière de 1 465.00 \$ à la Municipalité de Ripon pour une entente annuelle au parc des Montagnes Noires de Ripon pour la saison 2025-2026 (1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026).

En contrepartie, les citoyens de Papineauville pourront :

- Accéder au stationnement gratuitement
- Accéder au parc gratuitement
- Obtenir une réduction de 15% sur les locations en hébergement du dimanche au jeudi

La municipalité pourra profiter de :

- Une location gratuite du chalet Stéphane-Richer pour une rencontre
- Une publicisation de la présente entente afin de promouvoir le partenariat entre les deux municipalités.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70299 996 : Sentiers pédestres.

M. Michel Leblanc, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

8.4

2025-11-441 ENTRETIEN DES SENTIERS DE SKI DE FOND : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION

ATTENDU que les pistes de ski de fond dans les sentiers derrière l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau nécessitent entretien et damage pour d'offrir des pistes de ski de fond de qualité, que la municipalité et le Centre de services scolaire Au-Coeur-des-Vallées ont convenu d'un partage des coûts et la recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise une dépense et un déboursé de 12 000.00 \$ à être versé à M. Stéphane Riopel pour l'entretien des pistes de ski de fond au besoin, selon les températures, pour un maximum de 10 semaines, du 4 janvier au 6 mars 2026, selon les conditions météo en vigueur.

L'entretien de la glissade sur le terrain de soccer est également compris dans cette entente.

Que la moitié de cette somme soit facturée à l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau, tel que précisé dans l'entente.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70299 996 : Sentiers pédestres.

Monsieur Michel Leblanc, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.5

2025-11-442 GALA DES POMPIERS 2026

ATTENDU que le comité social des pompiers demande la gratuité du centre communautaire pour la tenue de l'édition 2026 du gala et la recommandation du responsable sports, loisirs. Culture et promotion touristique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil autorise le prêt du centre communautaire samedi le 31 janvier 2026, lors de la fête d'hiver de Papineauville, au comité social des pompiers pour l'organisation du gala des pompiers de Papineauville.

Le comité social des pompiers sera responsable du montage et du démontage de la salle lors de cet événement.

Le comité social des pompiers est autorisé à tenir le bar et en conserver les profits, conditionnellement à l'obtention d'un permis de réunion auprès de la régie des alcools, courses et jeux.

Monsieur Michel Leblanc, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.

VARIA, QUESTIONS, LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1

VARIA

2025-11-443 FÊTE D'HALLOWEEN : MOTION DE REMERCIEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Monsieur le conseiller Robert Desbiens souhaite remercier toutes les personnes et organismes ayant contribué au succès de la soirée d'Halloween.

- La corporation des loisirs de Papineauville & Ste-Angélique
- Les pompiers de la municipalité
- Les ambulanciers du territoire
- Le cercle des fermières
- Le club de marche La Randonnée
- Le club des aînés de la Baie

9.2

QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE

La période de questions débute à 19h52 et se termine à 20h00.

9.3

2025-11-444 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que cette séance soit levée à 20h00.

Monsieur Michel Leblanc, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Martine Joanisse, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 18 novembre 2025.

Martine Joanisse
Directrice générale et greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Michel Leblanc, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 18 novembre 2025.

Michel Leblanc
Maire